

Notice d'emballage

Information destinée aux détenteurs d'animaux

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site www.tierarzneimittel.ch

Notice d'emballage Cyclospray ad us. vet., spray pour bovins, ovins et porcins

1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Dechra Veterinary Products Suisse GmbH, Messeplatz 10, 4058 Bâle

Fabricant responsable de la libération des lots :

Eurovet Animal Health B.V., Handelsweg 25, 5531 AE Bladel, Pays-Bas

OU

IGS Aerosols GmbH, Im Hemmet 1 und 2, 79664 Wehr, Allemagne

2. Dénomination du médicament vétérinaire

Cyclospray ad us. vet., spray pour bovins, ovins et porcins

3. Liste des substances actives et autres ingrédients

1 bombe aérosol de 200 ml contient :

Substance active :

Chlorhydrate de chlortétracycline	3.21 g
(corresp. Chlortétracycline	2.98 g)

Excipient :

Bleu patenté V (E131)	0.196 g
-----------------------	---------

Spray pour usage externe, suspension bleue

4. Indications

Spray antibiotique pour bovins, ovins et porcins

Traitement de soutien des infections superficielles de la peau et des onglons, dermatites interdigitales (pourriture des onglons chez les bovins, piétin chez les ovins), dermatites digitales dues à des germes sensibles à la chlortétracycline.

Prévention des infections des plaies superficielles traumatiques.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux tétracyclines ou à un autre composant.

6. Effets indésirables

Des réactions d'hypersensibilité au produit peuvent se produire.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. Espèces cibles

Bovin, ovin, porc

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Bien agiter avant l'emploi. Appliquer Cyclospray uniquement sur la peau. Vaporiser la zone à traiter durant 3 sec. à une distance de 15 - 20 cm jusqu'à coloration nette de la surface. Lors du traitement des onglons, répéter l'application après 30 sec.

Traitement de dermatites digitales : appliquer une à deux fois par jour pendant 3 jours consécutifs.

Traitement des autres infections d'onglons : appliquer une à deux fois par jour. En fonction de la gravité et de la vitesse de guérison répéter le traitement pendant un à trois jours.

Prévention des infections suite à des blessures : administration unique.

9. Conseils pour une administration correcte

Aucun

10. Temps d'attente

Aucun

11. Conditions particulières de conservation

Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Tenir hors de la vue et de la portée des enfants. Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur le contenant.

12. Mises en garde particulières

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Protéger les yeux lors de traitements au niveau de la tête. Ne pas utiliser à proximité des mamelles/trayons des animaux en lactation dont le lait est destiné à la production alimentaire. Si nécessaire, couvrir la mamelle.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Ne pas inhaler le nuage de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux, porter des gants lors de l'application et protéger les yeux et le visage. Aérosol extrêmement inflammable. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Gestation et lactation :

Le médicament vétérinaire est sûr pour une utilisation pendant la gestation et la lactation (voir précaution pour l'utilisation aux mamelles/trayons).

13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères. Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. Date de la dernière notice approuvée

28.10.2021

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. Informations supplémentaires

Bombe aérosol de 200 ml

Bombe aérosol de 200 ml avec buse de pulvérisation à clapet supplémentaire

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 55'647

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.